

Ministère de la justice

Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie

**Stratégie Nationale de lutte contre
la drogue et la toxicomanie
2020-2024**

Synthèse globale

Introduction

La Stratégie Nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie 2020-2024, repose sur un équilibre entre responsabilité collective et individuelle, responsabilité de l'Etat et de la Société civile. En s'inscrivant dans la combinaison et le prolongement des quatre axes prioritaires que sont la prévention, sous toutes ses formes, la thérapie, la réduction des risques, la répression et la lutte contre la disponibilité des produits, elle crée et propose un cadre d'orientation et d'action général qui permettrait aux acteurs concernés, de développer des solutions réfléchies de manière collective et de les mettre en œuvre de manière coordonnée.

Cette stratégie s'inscrit comme les précédentes¹ dans le cadre des trois conventions des Nations-Unies sur les drogues, tout en mettant l'accent sur la prévention, la prise en charge des personnes sans négliger les apports certains de la recherche académique. Elle vise également à appliquer concrètement les dispositions de la Déclaration politique et du Plan d'action (2009), en étant le plus fidèle possible aux buts et objectifs qui y sont énoncés. Cette Déclaration politique et le Plan d'action en découlant, a été l'objet d'une réunion des Chefs d'États et de Gouvernement, Ministres et Représentants des États Membres², pour faire le point sur l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action, notamment en évaluant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème de drogues, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments des Nations Unies.

Le Gouvernement Algérien, fidèle à ses engagements pris lors de la Déclaration politique du plan d'action 2009 réaffirme à travers les politiques de lutte contre les drogues mises en œuvre, sa volonté de « *promouvoir, d'élaborer, de réviser ou de renforcer des programmes efficaces, globaux et intégrés de réduction de la demande fondés sur des données scientifiques et prévoyant diverses mesures, concernant notamment la prévention primaire, l'intervention précoce, le traitement, les soins, la réadaptation et la réinsertion sociale (...)*³ »

Les mesures prises tentent de s'adapter au contexte national : position géographique du pays, composition de sa population où la frange jeune (moins de 30 ans) est assez importante et le contexte social et culturel pour apporter des solutions idoines à la prévention et à la prise en charge.

¹ Plan Directeur National 2004-2008 (PDN) et Stratégie Nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie 2011-2015 (SNLCDDT).

² Réunis au Siège de l'ONU du 19 au 21 avril 2016 – 30^{ème} session extraordinaire de l'AG.

³ Political-Declaration2009_V0984964_F

Démarche méthodologique

Avoir une vision, c'est comprendre ce que nous souhaitons réussir à moyen et long terme et bien préciser les objectifs à atteindre. Une fois la vision clairement définie, un diagnostic pointu du réel est indispensable. Pour ce faire notre équipe a procédé de la manière suivante :

1. **Recherche bibliographique** (Etudes, enquêtes, etc.), mais aussi de thèses et travaux académiques (Médecine et Psychologie) abordant la question.
2. **Analyse des résultats de recherches opérationnelles** : L'élaboration de cette stratégie s'est également nourrie des résultats de recherches, telles que : l'enquête MedSPAD au sein des lycées d'Alger ; l'enquête sur l'étude du lien potentiel entre usage problématique de drogues et VIH/SIDA ; l'enquête épidémiologique nationale sur la prévalence de la drogue en Algérie (CENEAP 2010), l'enquête sur la drogue en milieu scolaire (CENEAP, 2015) ainsi que les deux évaluations (menées par le Crasc) des deux stratégies mises en œuvre par l'Office (PDN 2004-2008 et Stratégie nationale 2011-2014).
3. **Diagnostics et recommandations des évaluations précédentes** : Cette nouvelle stratégie est donc en continuité avec le plan (2004-2008) et la stratégie nationale (2011-2015) et se base sur les recommandations des évaluations de ces deux plans (par le Crasc en 2008 et 2017). Ces évaluations en constituent l'épine dorsale.
4. **Consultations des membres du CES** : Séances de travail sur la base d'un guide d'entretien, avec les membres du Comité d'Evaluation et de Suivi auprès de l'ONLCDT. Ainsi des ateliers ont été organisés⁴. La grande majorité des secteurs⁵ ont participé à ces journées auxquels se sont joints des représentants du ministère de la formation et de l'enseignement professionnels invités par l'Office.

⁴9, 10 et 11 juillet 2019 au siège de l'ONLCDT avec l'équipe du CRASC

⁵ Ne manquaient que les Ministères du Tourisme, des Affaires Etrangères et de l'Agriculture

Objectifs de ces rencontres :

- ✓ Faire un état des lieux des actions menées par chaque secteur en matière de lutte contre la toxicomanie,
- ✓ Mesurer le degré de connaissance concernant l'évaluation de la stratégie 2011-2015,
- ✓ Identifier les contraintes ayant empêché la réalisation des plans d'action
- ✓ Identifier les contraintes concernant les actions intersectorielles
- ✓ Collecter les différentes propositions concernant l'élaboration de la nouvelle stratégie 2020-2024.

5. Consultations d'experts en la matière

6. Consultations de la société civile/Associations

7. Focus groups avec des usagers

La stratégie comporte trois axes stratégiques :

- ✓ Axe 1 : Juguler l'offre
- ✓ Axe 2 : Développer une vraie politique préventive efficace et ciblée
- ✓ Axe 3 : Assurer une prise en charge efficiente (soins, cures, postcure, RDR, soutien familial, insertion professionnelle).

Bien que chaque secteur soit directement ou indirectement concerné par les trois axes, les services de sécurité ont été regroupés avec l'Office, les Ministères de la Défense Nationale et de la Justice, puisque leurs actions sont plus centrées sur la lutte. Les autres secteurs ont été regroupés en acteurs intervenants, tout en signalant les actions communes et l'importance de l'intersectorialité. L'intersectorialité constitue un enjeu majeur dans la réussite de cette stratégie et pour ce faire il s'agira de mettre en œuvre des « actions intégrées au lieu d'actions éparses » (Plan d'actions 2009).

La stratégie nationale 2020-2024

Cette stratégie est donc le résultat de cette démarche méthodologique multiple. Placée sous le signe de la prévention et de l'évaluation, la stratégie Nationale 2020-2024 poursuit les objectifs fixés par les plans et stratégies précédents notamment la lutte contre l'offre de drogue et la lutte contre la demande.

L'objectif principal est de déterminer un plan stratégique transversal fédérant les différents secteurs qui sont :

- Les services de lutte et de sécurité
- Les secteurs ministériels
- La société civile (Associations/Collectifs)

Toute politique publique exige l'engagement de l'Etat, de ses institutions, ainsi que la société civile. Une stratégie doit fixer un plan opérationnel qui :

- a) fixe des objectifs précis avec des indicateurs mesurables et évaluables ;
- b) vise à obtenir les résultats prévus par ces objectifs ;
- c) prévoit les démarches nécessaires au suivi et l'évaluation des actions (ex : leurs objectifs, la population visées, les partenaires, les moyens, etc.)

Dans le but de répondre à ces critères nous avons organisé la rédaction de cette stratégie en trois parties :

- la première concerne l'introduction et l'état des lieux
- la deuxième concerne les services de sécurité nationale (DGSN, Douanes, Gendarmerie Nationale, MDN) et se penche sur l'axe stratégique de lutte contre l'offre de drogue essentiellement, mais cela n'empêche pas ces organes de jouer un rôle important dans la prévention et l'information ;
- la troisième partie concerne les secteurs ministériels et la société civile. Elle est consacrée à la lutte contre la demande, la consommation, les soins et la prévention.

Chaque partie notera les principes directeurs, les objectifs, les indicateurs pour chaque secteur ou pour un ensemble de secteurs.

Tableau synthétique des actions selon les secteurs de lutte contre la drogue

Secteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Ministère Justice - ONLCDT	Amélioration de la législation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lois ratifiées - Lois appliquées - Difficultés d'application de ces lois (formation, suivi, évaluation), etc. - Conformité avec les lois internationales
Ministère Justice, ONLCDT, DGSN, GN, DOUANES	Amélioration des capacités techniques des services	<ul style="list-style-type: none"> - % de postes frontaliers dotés d'appareils de détection de drogue - % de laboratoires équipés - Evaluation des besoins en matériels spécialisés - Difficultés et propositions
Ministère Justice, ONLCDT, DGSN, GN DOUANES MDN	Formation des principaux acteurs de lutte contre la drogue (qui, par qui, quelles durées ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation organisées - % des personnels des services concernés formés pour chaque année - Nombre de formateurs formés et taux réalisés par rapport aux besoins - Difficultés rencontrés à chaque session
Ministère Justice, ONLCDT, DGSN, GN, DOUANES	Mise en place de mécanismes juridiques de saisies des biens résultants des trafics	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enquêtes judiciaires réalisées - Nombre de perquisitions et visites domiciliaires - Nombre de personnes inculpées - Nombre de biens résultants des trafics de drogue saisis - Nombre de perquisitions et visites domiciliaires - Quelle contribution des citoyens

DGSN, GN, DOUANES Gardes côtes, MDN	Renforcement des contrôles routiers et frontières terrestres et maritimes)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de navires fouillés - Nombre de personnes inculpées - Quantité de drogues saisies (par type) - Lemontant des amendes récupérées
ONLCDT, Ministère SANTÉ	Programme de contrôle et d'inspections inopinées des pharmacies et stricte application des lois	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pharmaciens contrôlés - Nombre de pharmaciens contrevenants - Quels types de contraventions ? - Stricte application du décret exécutif n° 01-285 (usage du tabac interdit dans les lieux publics) - Appliquer la loi interdisant la vente de boissons alcoolisées aux mineurs et leur présence dans les lieux où l'alcool est en vente (nombre de lieux contrôlés, verbalisés, etc.)
Ministères JUSTICE, SANTÉ, ONLCDT, DGSN, GN	Mise en place d'un programme de formation spécialisée sur les techniques de dépistage des types de drogue au profit des services de sécurité, juges et médecins	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnel de la GN, de la DGSN, - Nombre de juges formés - Nombre de médecins légistes formés - Nombre de psychologues formés
ONLCDT, Ministères Enseignement supérieur Santé	Elaboration d'un module d'addictologie pour la formation médicale, paramédicale et psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Module/matière de formation élaboré et intégré dans le cursus des médecins - Module/matière de formation élaboré et intégré dans le cursus des psychologues - Module/matière de formation élaboré et intégré dans le cursus des infirmiers et travailleurs de la santé - Module/matière dans la formation des éducateurs et personnels spécialisés dans les addictions

<p>ONLCDT, Comité Evaluation et suivi</p>	<p>Renforcement de la coordination et Collaboration de tous les acteurs intervenant dans la lutte contre la drogue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de coordination tenues - Nombre de réunions de coordination avec les partenaires nationaux - Nombre de réunions de coordination avec les partenaires régionaux - Principaux résultats de ces réunions (publiés) - Actions générées par ces réunions
<p>ONLCDT, Comité Evaluation et suivi, Scouts, Associations</p>	<p>Renforcement du partenariat au niveau national (institutions, société civile,..)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions avec les associations existantes - Programme de travail à réaliser avec ces associations - Carte des associations partenaires à travers le pays - Budget alloué à ces associations (financer un projet) - Evaluation des actions de ces associations partenaires - Nombre de conventions bilatérales, multilatérales avec ces associations - Nombre d'opérations initiées suite à la collaboration des citoyens

<p>ONLCDT, Ministères Intérieur, Solidarité Nationale</p>	<p>Implication de la société civile, secteur privé et les communautés de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations de lutte contre la drogue et la toxicomanie créées - Nombre d'associations de lutte contre la drogue et la toxicomanie en activité (à chaque année) - Nombre d'associations de lutte contre la drogue et la toxicomanie financées, suivies et évaluées - Nombre d'associations de lutte contre la drogue et la toxicomanie ayant suivi une formation continue
<p>Ministère Justice, ONLCDT DGSN, GN, Douanes</p>	<p>Maîtrise des délais d'exploitation des informations et décisions rapides</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de gardes à vue ; Leur durée - Liste des lieux de fabrication de psychotropes et drogues licites - Contrôle de la commercialisation - Développement de la vente de ces produits (évolution) - Evaluation de l'augmentation de la consommation de ces produits
<p>ONLCDT, Secteurs concernés (MAE, MICL, MDN...)</p>	<p>Consolidation des partenariats au niveau régional et international</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séminaires régionaux organisés, avec quels partenaires et pour quel public et le nombre de personnes concernées... - Nombre de rencontres internationales organisées avec quels partenaires et pour quel public et le nombre de personnes concernées - Conventions de coopération bilatérales et multilatérales contractées - Synthèse publiée des recommandations et décisions de ces rencontres qu'elles soient nationales, régionales ou internationales. - Evaluation de l'Application de ces résolutions - Evaluation des difficultés de l'application de ces résolutions et recommandations

<p>ONLCDT, Secteurs concernés</p> <p>(DGSN, GN, MSRHP, Douanes...)</p>	<p>Transfert de savoir-faire et constitution de base de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle de la base de données - Base de données sur les drogues illicites - Base de données sur les drogues licitées - Base de données sur les trafiquants/dealers - Base de données sur les consommateurs problématiques et injecteurs
<p>ONLCDT, Secteurs concernés</p> <p>(MJS, MSRHP, Associations...)</p>	<p>Priorité à la prévention à l'évaluation et au suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'application de la loi 18/04 relative à l'injonction thérapeutique - Privilégier la prévention par les magistrats d'application des peines - Collaborer étroitement avec le ministère de la santé pour la prise en charge dans les lieux de rééducation - Collaborer efficacement avec le mouvement associatif - Multiplier les spots d'information - Intégrer dans les sites scolaires/universitaires des infos sur le tabac, les drogues et l'alcool - Evaluer la consommation des drogues par des enquêtes nationales et ciblées
<p>ONLCDT, (MJS, MSRHP, Associations...)</p>	<p>Adoption et mise en œuvre des recommandations internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'application et la mise en œuvre des recommandations internationales - Evaluer les difficultés de l'application des recommandations internationales
<p>DGSN, GN, MICL</p>	<p>Modes de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les informations à la tutelle (verticale) mais également sur le plan horizontal (aux dirigeants locaux : APC, les centres de soins, les associations, etc.) - Faire un travail modifiant l'image qu'a la société des services de sécurité perçus comme répressifs uniquement - Développer les actions de proximité (conseil, soutien aux populations fragiles ou fragilisées, etc.) et travailler en concert avec les cellules de proximité, les comités de quartiers, etc.

Tableau synthétique des actions de lutte contre la demande (Prévention)

Secteurs	Objectifs spécifiques	Critères d'évaluation
<p>Ministère Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - -Former et sensibiliser les enseignants et le personnel encadrant - - Encourager la création de laboratoires de recherche sur les différents aspects de la lutte contre les drogues : Prévention, Prise en charge, Législation... - - Collaborer étroitement avec le secteur de la santé pour la formation continue des personnels spécialisés... - - Susciter et mettre en place des masters professionnalisant - - Renforcer en moyens matériels/ et humains les CAPU. - - Actions IEC, dans les cités universitaires pour étudiants. - - Mettre en place des cellules d'écoute par des professionnels formés ; - - Créer des brigades d'étudiants (éducation par les pairs) pour sensibiliser et alerter ; - - Collaborer étroitement avec les services de sécurité pour repérer et empêcher l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> - % de personnes formées/an - % de labos de recherche créés - Nombre de conventions/accords signés - Nombre de Masters créés - Nombre de recrutements - Nombre de campagnes, journées d'études... - Nombre de cellules d'écoute mises en place - Nombre de brigades mises sur pied - Nombre de conventions signées

<p>Ministère Santé, Réforme Hospitalière et Population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - -Maintenir et renforcer l'activité multisectorielle - -Renforcer les actions de formations au profit des professionnels - -Multiplier les centres de prise en charge avec un personnel qualifié dans les zones semi urbaines - -Développer les activités de sensibilisation et de prévention en milieu éducatif. - -Faciliter les procédures et encourager l'accès aux centres de soins. - -Innover dans la prise en charge et diversifier les modes d'intervention - -Développer les relais de prise en charge notamment pour les usagers les plus précarisés ou en rupture avec leur milieu familial. - -Encourager les associations de parents d'usagers - - Multiplier les rencontres - -Création de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - % de personnes formées - Nombre de nouveaux centres créés - Nombre d'écoles touchées par les équipes UDS - Revoir la réglementation régissant les centres (modalités d'accès) - Nouvelles Méthodes de prise en charge introduites - Nombre de centres créés - Nombre d'associations
---	---	---

Ministère Education Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la création d'associations de parents d'élèves - Sensibiliser ces associations à la problématique de la toxicomanie pour plus de prérogatives en ce sens - Manifestations diverses pour sensibiliser aux fléaux sociaux (concours dessins, pièces de théâtre, concours sportifs...) - Signer des conventions avec les services de sécurité et les autres secteurs (Santé, Habous...) - Former les personnes spécialisées (psychologues, conseillers d'orientation scolaire...) - Renforcer le rôle des cellules d'écoute dans les établissements scolaires - Renforcer les activités scolaires et périscolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations créées - Liste des activités - Public ciblé : Nombre /tranches d'âges - Nombre de structures touchées - Nombre de conventions signées - Nombre de formations et de personnes touchées/wilaya - Programme d'activités annuel à arrêter - Nombre de conventions signées (DGSN, GN) - Création d'une (01) cellule par établissement
Ministère Solidarité Nationale, Famille et Femme	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation - Renforcer dans les centres la prise en charge du jeune toxicomane - Améliorer la participation effective des cellules de proximité (ADS), du SAMU social et des SOOEMO. - Intersectorialité - Encourager financièrement (en finançant des projets) le mouvement associatif 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités - Nombre de programmes prévus - % de jeunes insérés professionnellement - % de jeunes sevrés - Nombre de cellules en activité - % des personnes vues par le Samu social - % des jeunes suivis/an - Conventions/accords signés - Nombre de projets financés/an
Ministère Jeunesse et Sports	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des jeunes usagers par les cellules d'écoute - Appel à projets (financés par le fonds de wilaya et le 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes pris en charge - % de réussite et de réinsertion - Nombre de projets financés - Nombre de personnes recrutés

	<p>MJS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutements pour renforcer des équipes de personnels spécialisés - Intersectorialité - Partage des structures et des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions signées - Nombre de programmes communs - Nombre d'espaces partagés
Ministère Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir le plan de communication de la stratégie - Emissions pour informer sur l'ampleur du phénomène et sur les effets de la toxicomanie - Reportages sur les jeunes consommateurs avec la participation des services de sécurité et de spécialistes. - Reportages sur les centres de désintoxication avec témoignages d'usagers - Couvrir les activités des acteurs qui luttent contre la drogue (Etat ou société civile) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès début 2020 - Nombre d'émissions - Analyse du feedback - Propositions des auditeurs - Nombre de spots sur la drogue et ses dangers - Nombre de reportages et d'émissions
Ministère Affaires religieuses et Wakfs	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager et favoriser le travail de proximité - Intégrer un module dans la formation des imams et mourchidates : formation continue leur permettant d'appréhender les problèmes de drogues et conseiller les personnes directement (les usagers) ou indirectement (leur entourage) - Collaborer avec les autres secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes touchées - Nombre d'imams et mourchidates formés - Conventions/accords signés
Ministère Travail et Sécurité Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées de sensibilisation/information pour les employeurs - Informer et sensibiliser les syndicats (Institut national du travail) ; - Revoir le code du travail avec de nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées - Nombre de secteurs touchés - Dépôt de projets d'amendements

	dispositions telles que le dépistage (Inspection générale du travail) - Renforcer le secteur de la médecine du travail en spécialistes.	- Nombre de spécialistes recrutés - Ouverture de nouvelles filières
Ministère des Finances	- Déterminer des budgets précis pour la lutte contre la drogue	% augmentation des prix à la vente du tabac

Conformément au Plan d'action 2009, où il a été fait mention de « *recommandations pratiques concernant la réduction de la demande et les mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé* », nous proposons que pour Lutter contre la demande nous devons agir sur trois niveaux : l'information et la prévention (primaire, secondaire et tertiaire), les soins et la réduction de risques (RDS). Les principales préoccupations de cette lutte pour réduire la demande sont :

- les risques pour la santé de l'individu tels que l'addiction avec ce que cela suppose comme souffrance pour l'individu et son entourage ;
- les risques inhérents à l'addiction tels que : les maladies infectieuses dans le cas des usagers de drogues par injections, les overdoses, les complications en santé mentale (violence, délinquance, accidents de la circulation, délires, etc.), les risques sexuels et le VIH/SIDA ; etc.

Conclusion

La stratégie 2020-2024, se veut ambitieuse et doit répondre à des défis importants : la santé et l'espérance de vie, la réussite scolaire, l'insertion sociale et professionnelle, la sécurité des personnes et des biens mais aussi le mieux vivre à l'échelle de l'individu et ensemble.

La mise en œuvre de cette stratégie 2020-2024, nécessite une mobilisation importante de la majorité des départements ministériels et de leurs représentants à l'échelle de la wilaya auxquels il faudra associer le tissu associatif local, national et international. Le niveau national définit les grandes orientations de la Stratégie, mais il a un rôle dans la mutualisation et l'appui aux politiques locales.

Dans la Déclaration Ministérielle conjointe issue de l'examen auquel la commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les Etats membres de la déclaration politique et du plan d'action 2009, les Etats Membres ont insisté sur le *« fait qu'il faut mettre en place ou continuer de renforcer, dans le cadre d'une stratégie nationale globale de lutte contre la drogue, des mécanismes nationaux de surveillance qui permettent de recueillir et d'analyser des données sur les tendances qui ont cours en matière de demande illicite de drogues, y compris sur les éventuelles déficiences touchant la prestation de services publics de santé, d'enseignement et d'aide sociale⁶... »*.

Pour une mise en œuvre optimum des mesures et actions de la stratégie, il est impératif de poursuivre, sur toute la durée 2020-2024, le dialogue et le partenariat entre les différents acteurs. Un Comité de pilotage devra être constitué pour s'assurer que tous les partenaires jouent le jeu et ne dévient pas de leurs objectifs.

Les partenaires seront invités, à chaque échéance (Tous les six mois par exemple), à faire le point sur leur plan d'actions et les freins à sa réalisation s'il y en a pour qu'ils soient aplanis et n'entrave pas la mise en œuvre optimum de la stratégie.

Cette organisation permettrait à chacun de jouer pleinement son rôle. L'évaluation sera prévue dès le lancement de la stratégie. Elle pourra être confiée à un prestataire externe pour mesurer, à différentes échéances (pour permettre des réajustements le cas échéant) l'efficacité de la politique menée pour la mise en œuvre.

⁶Commission des stupéfiants-57^{ème} session - Vienne, 13-21 mars 2014 – Déclaration Ministérielle